

Sources de financement et d'entraide
pour des mesures ponctuelles
d'assainissement sur estivage



Brochure d'information Gest'Alpe

Murielle Tinguely

Proconseil, Rue de la Gare 11, 1860 Aigle

Janvier 2024

Ce petit aide-mémoire donne un bref aperçu des organismes susceptibles de soutenir des projets de construction, d'aménagement ou d'entretien des alpages. Leurs actions s'étendent en principe à l'ensemble des régions de montagne.

Ils sont répertoriés selon les critères suivants :

Organismes étatiques officiels de financement

Organismes de financement à buts non lucratifs

Organismes fournissant de la main-d'œuvre

Organismes avec objectifs environnementaux

Des fondations ou associations locales ne sont pas répertoriées dans ce document et pourraient le cas échéant compléter cette liste.

La consultation des sites internet et la demande d'information auprès de ces organismes est nécessaire afin de connaître précisément les soutiens possibles et les démarches à entreprendre pour constituer un dossier éligible.

Crédit agricole

Améliorations foncières

Deux organismes régis par :

L'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS)

Actions

- Contributions allouées pour garantir l'existence d'une infrastructure agricole dans l'espace rural
- Contribution à la diminution de la charge d'intérêts et action de désendettement
- Projets collectifs tels remaniements parcellaires, création de dessertes, adduction d'eau
- Financement de construction, transformation ou rénovation de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitation et de **bâtiments alpestres**.
- Contributions à fond perdu (améliorations foncières)
- Prêts sans intérêts (crédit agricole)

Conditions

Dispositions communes pour les crédits d'investissement et les améliorations foncières telles :

- Taille de l'exploitation
- Formation professionnelle
- Origine du revenu
- Limites revenu et fortune
- Programme de répartition des volumes
- Charge financière supportable (budget d'exploitation et comptabilité)
- Pas de mise en chantier avant accord

Les projets concernant les estivages sont considérés comme des mesures collectives (Art. 11, al. 1, let b OAS)

Contact

Office de crédit agricole
Av. des Jordils 3
CP 1080
1001 Lausanne
Tél. 021 614 24 33
Mail : oca@prometerre.ch
www.prometerre.ch

Aide Suisse à la montagne

L'Aide Suisse à la montagne est une organisation financée exclusivement par des dons, qui s'est fixé pour objectif d'améliorer les bases d'existence et les conditions de vie dans les régions de montagne. Elle contribue ainsi au développement d'espaces économiques et de vie, ainsi qu'à la sauvegarde du patrimoine régional et à l'entretien des paysages, ce qui permet de lutter contre l'exode rural.

Actions

Les huit domaines soutenus par l'Aide Suisse à la montagne sont :

Agriculture Tourisme Commerce Energie Formation Forêt et bois Santé Aide d'urgence

Ont de bonnes chances d'être soutenus les projets agricoles qui :

- Accroissent la demande pour les produits et les prestations des régions de montagne.
- Favorisent la transformation des matières premières dans les régions de montagne.
- Poursuivent une stratégie entrepreneuriale bien définie.
- Sont en relation avec la région et localement bien implantés.
- Améliorent les conditions de travail.

Contribution à fond perdu

Conditions

Les porteurs de projets devront être prêts à apporter des fonds propres, à assumer le risque entrepreneurial et à avoir également recours aux subventions des pouvoirs publics ainsi qu'à toutes les autres sources de financement comme les crédits bancaires, par exemple.

N'ont que peu de chance d'être soutenus, les projets qui :

- Servent à couvrir les frais généraux de l'entreprise.
- Ont déjà été réalisés.
- Concernent des exploitations, qui n'ont pas droit aux paiements directs.
- Visent à créer des espaces d'habitation qui ne sont pas indispensables à l'exploitation.
- Concernent des reprises de fermes ainsi que des acquisitions de biens fonciers et de terrains sur le marché libre.
- Concernent une exploitation située hors de la zone de montagne ou de la région d'estivage.

Contact

Aide Suisse à la montagne

Soodstrasse 55

8134 Adliswil

Tél. 044 712 60 60

Mail : info@aidemontagne.ch

www.aidemontagne.ch

Parrainage COOP

Le Parrainage Coop pour les régions de montagne est un organisme à but non lucratif qui œuvre pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des familles de paysans de montagne.

Actions

Notre organisation participe à la rénovation de logements, finance des mesures de rationalisation et des investissements dans des infrastructures indispensables et combat ainsi l'exode des populations de montagne. En soutenant les paysans de montagne dans leur travail d'entretien des sites naturels, nous contribuons aussi à la conservation du patrimoine alpin.

L'objectif du Parrainage Coop pour les régions de montagne est d'améliorer les conditions de travail et de vie des populations de montagne, en favorisant l'entraide. Les femmes jouent à cet égard un rôle de premier ordre.

Contribution à fond perdu

Conditions

Les conditions d'entrée en matière sont proches de celles exigées par l'aide Suisse aux Montagnards.

Il est inutile de faire une demande simultanée à ces deux organismes qui vont se concerter et définir qui prendra en charge le dossier.

Contact

Parrainage Coop pour les régions de montagne

Monsieur Bruno Cabernard

Thiersteinerallee 14

Case postale 2550

4002 Bâle

Tél. 061 336 71 05/06

Mail : patenschaft@coop.ch

www.coopparrainage.ch

Société vaudoise d'économie alpestre

Actions

Les objectifs généraux de la SVEA sont :

- L'amélioration des conditions d'existence et d'exploitation en zone d'estivage,
- Le développement durable des alpages et du patrimoine bâti,
- Le soutien à la production de produits d'alpage de haute qualité,
- Le développement harmonieux de toutes les branches en rapport avec l'économie alpestre.

Les activités principales de la SVEA sont :

- L'organisation de journées techniques pour les exploitants et propriétaires d'alpages.
- La contribution à l'élaboration d'un diagnostic pastoral sur l'ensemble des alpages vaudois.
- L'appui technique pour l'amélioration de la gestion et de l'aménagement des alpages

Conditions

Être membre de la société vaudoise d'économie alpestre.

Ne se substitue pas aux organismes spécialisés dans le financement des projets agricoles.

Contact

Secrétariat de la Société vaudoise d'économie alpestre

Eric Mosimann

Grand Rue 13

1188 Saint-George

Tél. 079 292 76 93

Mail : svea@montanum.ch

Schweizer Bergheimat

Actions

Le Schweizer Bergheimat est une association qui soutient les petites et moyennes exploitations agricoles biologiques de montagne.

Elle intervient par le biais de prêts sans intérêt ou par des contributions à fond perdu pour des projets de construction ou à l'occasion d'assainissement financier.

Conditions

- Être membre de l'association Schweizer Bergheimat
- Être agriculteur biologique

Contact

Schweizer Bergheimat
Gemeinnützige Gesellschaft
Alte Bernstrasse 76
3075 Rüfenacht
Tel. 076 338 27 99
Mail: info@schweizer-bergheimat.ch
www.schweizer-bergheimat.ch

Parrainage suisse pour les communes de montagne (Patenschaft)

Actions

- Encouragement et soutien financier des communes de montagne par le truchement de parrainages et d'aides directes.
- Intermédiaire des communes de plaine pour les parrainages.
- Intermédiaire des communes de plaine, des entreprises ou de privés pour le financement de projets particuliers.

Conditions

Peuvent également être soutenues des sociétés, coopératives ou autres représentants officiels des communes.

Contact

Schweizer Patenschaft für Berggemeinden

Asylstrasse 74

8032 Zürich

Tél. 044 382 30 80

Mail : info@patenschaft.ch

www.patenschaftberggemeinden.ch

Groupement suisse pour les régions de montagne SAB

Actions

Le SAB possède un service destiné à appuyer les communes, les bourgeoisies, les organisations touristiques ou encore les agriculteurs désirant construire, rénover ou améliorer certaines infrastructures. Ce service, baptisé « **Volontaires montagne** » organise des camps de volontaires pour réaliser divers travaux tels que:

- La construction ou la rénovation de bâtiments agricoles (maisons / étables)
- L'entretien et le nettoyage de pâturages, de biotopes
- La rénovation de murs en pierres sèches
- L'aménagement et l'entretien de chemins pédestres, de bisses, etc.
- L'installation de réseaux d'eau

Volontaires montagne planifie et organise des engagements d'une ou de plusieurs semaines, en faveur de groupes de volontaires. Ces derniers sont composés d'écoliers, d'apprentis, de retraités ou des collaborateurs d'entreprises. Volontaires montagne recense les besoins et envies de chacun et coordonne les interventions avec les différents responsables.

Conditions

- Bénévoles non rémunérés
- Pas de frais de déplacement
- Durée minimale d'une semaine
- Hébergement et nourriture à la charge du demandeur
- Apporter la preuve d'un besoin particulier de main-d'oeuvre
- Séance de préparation sur place avec PV décisionnel

Contact

Yvan Roulin

Coordinateur pour la Suisse romande

Grand-Rue 15

1680 Romont

Tél. 056 450 33 15

Mobile: 079 453 85 63

Mail: yvan.roulin@volontairesmontagne.ch

www.sab.ch

www.volontairesmontagne.ch

Caritas Montagnards

Actions

Depuis plus de 40 ans, les familles paysannes de montagne se trouvant dans une situation de vie difficile peuvent compter sur le soutien de Caritas-Montagnards. Tant dans les situations de crise que pendant les mois d'été chargés, les familles peuvent obtenir de l'aide de la part de bénévoles de manière simple et rapide, jusqu'à 4 mois par an.

Les bénévoles travaillent à leurs côtés et les soulagent dans différentes tâches :

- Travaux agricoles (soins aux animaux, entretien des pâturages, clôtures, etc.)
- Travaux forestiers
- Jardin
- Ménage
- Garde d'enfants

Conditions

- Bénévoles entre 18 et 70 ans, non rémunérés
- Frais de déplacement à charge du bénévole
- Durée minimale d'une semaine
- Hébergement et nourriture à charge de l'agriculteur
- Apporter la preuve d'un besoin particulier en main-d'œuvre

Contact

Caritas-Montagnards
Rue St-Pierre 3
1003 Lausanne
Tél: 021 311 11 25
Mail : montagnards@caritas.ch
www.montagnards.ch

Etablissement vaudois d'accueil des migrants EVAM

Actions

Programme de formation et de pratique professionnelles et programme d'activité (d'occupation)

- Ces mesures actives permettent aux participants d'acquérir des connaissances et de les pratiquer en vue d'une recherche d'emploi ou d'un retour au pays.
- Ils servent également à lutter contre le désœuvrement et améliorent l'image des requérants d'asile dans la société d'accueil.

Conditions

- Encadrement par le demandeur
- Prise en charge journalière des personnes au centre le plus proche
- Fourniture du repas de midi
- Rémunération (env. CHF 30.-/pers./jour)

Contact

Siège administratif de l'EVAM
Route de Chavannes 33
1007 Lausanne
Tél. 021 557 06 00
Mail : info@evam.ch
www.evam.ch

Fonds Suisse pour le Paysage

Actions

Créé par le Parlement à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération, le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) a pour mission d'accorder une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels. Sa validité est garantie jusqu'en 2031.

Les bénéficiaires de ces aides financières peuvent être :

- Des personnes privées
- Des associations, fondations
- Communes, régions, cantons

Projets qui peuvent être soutenus :

- Couvertures traditionnelles de chalets d'alpage
- Réfection de murs en pierres sèches
- Maintien des pâturages boisés,
- ...

Conditions

Les actions doivent s'inscrire dans le cadre de la sauvegarde et de la gestion des paysages ruraux traditionnels

Contact

Fonds Suisse pour le Paysage

Thunstrasse 36

3005 Berne

Tél. 031 350 11 50

Mail : info@fls-fsp.ch

<https://fls-fsp.ch>

Action et Earth Focus Foundation

Fondation créée par le Prince Sadruddin Aga Khan

Actions

- Soutien financier à la restauration de chalets, de chapelles, de murs en pierres sèches, au développement de réserves naturelles
- Coordination du financement avec des entreprises désireuses de soutenir tel ou tel projet
- Nettoyage des pistes de ski au printemps
- Actions spectaculaires et médiatisées

Conditions

- Très lié à l'environnement, au tourisme doux et à la conservation des espèces
- Lié également à une dimension de la préservation du patrimoine culturel, architectural et paysager
- Les projets doivent clairement indiquer les buts écologiques à atteindre
- Chaque projet doit avoir un aspect éducatif

Contact

AlpAction & Earth Focus Foundation

6 Chemin Sous-Cherre

1245 Collonge-Bellerive

Tél. 022 704 35 14

Mail : contact@earthfocus.org

www.alpaction.org